

# MULTIRISQUE AGRICOLE

NOUVEAUTÉ 2022



## POURQUOI CHOISIR UNE MULTIRISQUE AGRICOLE ?

### ZOOM SUR QUELQUES NOUVEAUTES DE L'OFFRE

- › Un contrat plus souple et modulable en fonction de vos besoins ;
- › La possibilité de choisir son niveau d'indemnisation et le montant des franchises au moment de la souscription ;
- › Une option bris de machine sans limite d'âge ;
- › Des garanties adaptées aux nouveaux besoins des exploitants agricoles, etc



### Votre activité doit pouvoir se poursuivre quoi qu'il arrive

En tant que responsable d'exploitation, vous ne pouvez pas vous permettre de cesser, même momentanément, votre activité. Pourtant, les risques d'interruption forcée d'activité ne manquent pas (incendie, tempête, dégât des eaux, catastrophe naturelle...). Dans ce cas, à défaut de pouvoir continuer à exercer pendant une certaine période, il est important de pouvoir faire face aux frais de remise en état et même, dans la mesure du possible, au manque à gagner.

### Optez pour des solutions à la fois complètes et adaptées à votre activité

En fonction de votre activité, de vos locaux... vous avez en matière d'assurance, comme ailleurs, des besoins qui vous sont propres.

Votre contrat doit tenir compte de votre spécificité : couvrir les risques auxquels vous êtes exposé, sans lacunes et sans garanties inutiles.



### La démarche Aréas est fondée sur le savoir-faire et l'expérience.

Parce que bien vous protéger, c'est avant tout bien vous connaître, la démarche de votre agent général Aréas consiste, tout d'abord, à analyser avec vous les caractéristiques de votre situation professionnelle.

Il vous rencontre, discute avec vous, établit un véritable diagnostic de vos protections en matière d'assurance afin de réaliser une proposition complète **spécifiquement adaptée** à votre activité.

Vous êtes ainsi **efficacement protégé** contre les risques que vous avez souhaité couvrir. Et pour rendre votre protection **encore plus efficace**, votre agent Aréas vous conseille en matière de prévention.

La mission de votre agent général Aréas ne s'arrête pas une fois le projet accepté. Bien au contraire, son rôle consiste à vous **accompagner dans le cadre de votre activité professionnelle et de son évolution** afin que votre mode de protection soit toujours adapté **au fil du temps et intègre les éléments du développement de votre exploitation**.



## UN CONTRAT ADAPTÉ A VOTRE SITUATION ET VOS BESOINS

Votre agent prend le temps de bien comprendre et d'analyser vos besoins afin de vous proposer un ensemble de garanties sur mesure.

### Vous prémunir contre les dégâts matériels causés à votre outil de travail

#### Par exemple

#### La réponse Aréas

**Vous disposez de locaux professionnels**

Nous couvrons l'ensemble de vos bâtiments contre les événements naturels (tempête, gel, inondation...), les dégâts des eaux, le vol, le vandalisme...

**Vous possédez des biens mobiliers professionnels à l'intérieur de vos bâtiments**

Nous couvrons vos matériels, approvisionnements, cultures récoltées, animaux de ferme (sauf en cas de maladie ou d'accident) ainsi que vos équipements, outillages, matières premières...

**Vous avez des récoltes hors de vos bâtiments**

Nous avons des réponses complètes et adaptées grâce à nos partenaires, spécialistes des aléas climatiques.

**Votre activité est exposée à des risques spécifiques**

Des garanties optionnelles vous permettent d'assurer les dommages électriques, le bris de machines, la perte de liquides, les dommages aux cuves, la contamination, ...

**Les dommages subis peuvent occasionner des frais et des pertes annexes**

Nous prenons en charge différents frais tels que les frais de démolition ou les honoraires d'experts ainsi que les pertes de loyers et d'usage et les frais supplémentaires d'exploitation engagés après sinistre\*.



### QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Aréas vous propose des garanties optionnelles qui vous permettent d'adapter votre contrat à votre activité, comme par exemple :

- › Les garanties «Pertes de liquide / Dommages aux Cuves» en cas de rupture de foudre et coulage ou la garantie «Bris de Bouteille» pour les viticulteurs.
- › Les garanties «Pertes de liquide / Dommages aux Cuves» en cas de perte du contenu des tanks à lait pour les éleveurs.
- › La garantie du stockage des grains en silo pour les céréaliers au titre des marchandises.

# Un spécialiste de l'assurance des agriculteurs à vos côtés

Aréas Assurances est un groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825.

Aujourd'hui représenté en France par le 7<sup>ème</sup> réseau d'agents généraux, Aréas rassemble plus de 1300 salariés, agents généraux et collaborateurs attachés à promouvoir une relation de confiance avec ses clients.

Près de 500 agences, dont le conseil et la présence humaine sont les valeurs fondamentales, permettent une réponse personnalisée aux attentes de notre clientèle professionnelle.

Aréas a pour mission d'apporter une réponse globale à la problématique des chefs d'exploitation au niveau de leur protection professionnelle et personnelle. Une gamme complète et pertinente de garanties adaptables aux besoins de chacun a été conçue dans cet esprit.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 40 17 65 00 - [www.areas.fr](http://www.areas.fr)

Aréas Dommages | Aréas Vie  
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644  
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes  
Entreprises régies par le Code des assurances